



Département de l'Eure

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18  
Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 24/03/2026  
Date d'affichage : 01/04/2026

L'an **deux mil vingt six, le trente et un mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

**OBJET : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret *sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21)*. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Mme LARROUELLE Marie-Françoise
- M. BREQUIGNY Michel
- Mme CAREL Véronique

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 027-212706295-20260331-MA\_DEL\_2026\_020-DE



Sont candidats au poste de suppléant :

- M. LANGEARD Didier
- M. VAREA-NAVARRO Didier
- M. GAMBIER Stéphane

Sont donc désignés (par 18 voix Pour) en tant que :

- délégués titulaires :

- Mme LARROUELLE Marie-Françoise
- M. BREQUIGNY Michel
- Mme CAREL Véronique

- délégués suppléants :

- M. LANGEARD Didier
- M. VAREA-NAVARRO Didier
- M. GAMBIER Stéphane

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de  
EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 01/04/2026

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, M.  
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

